

Bulletin d'informations de Crouy-Saint-Pierre

juillet
2025

Crouy, Saint-Pierre-à-Gouy et leurs écarts

Crouy-Saint-Pierre - 2025



Saint-Pierre à Gouy - 2025





Crouyens, Crouyennes, Saint-Pierrois, Saint-Pierroises,

Chers tous.

En rédigeant ces quelques lignes qui seront les dernières de mon mandat de Maire, je ne peux m'empêcher de ressentir une émotion profonde. Nous n'avons pas vu le temps passer au cours de ces six dernières années, tant notre engagement collectif fut intense, sincère et, je crois, utile à chacun et chacune d'entre vous.

Si le temps s'est écoulé si vite, c'est sans doute le signe d'une implication sans relâche au service de la collectivité, d'une volonté constante de répondre aux besoins et aux attentes de notre commune.

Depuis les dernières élections, le cadre législatif entourant les communications en période préélectorale a évolué. À compter du 1er septembre, nous n'aurons plus la possibilité de communiquer sur nos réalisations et sur les projets en cours.

C'est donc avec gratitude que je profite aujourd'hui de la tribune offerte par notre bulletin municipal pour revenir sur notre projet « Ensemble bâtissons notre avenir », dont vous retrouverez le détail dans ce numéro.

En 2020, armés de peu de connaissances sur les finances municipales et d'une expérience encore à construire, nous avons pris l'engagement de favoriser le bien vivre ensemble, de dynamiser la vie communale, de mener à bien les travaux initiés et d'envisager l'avenir avec ambition.

Au fil des années, à force de ténacité et grâce à la confiance que vous nous avez témoignée, tous nos projets ont vu le jour et nos engagements ont été tenus.

Notre commune s'est modernisée, s'est embellie et a su conserver son âme. Le parc intergénérationnel, offert aux familles, est devenu un lieu de rencontres et de détente apprécié de toutes les générations. Notre église, restaurée avec respect et passion, fait aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui la découvrent ou la redécouvrent.

Soucieux de vous tenir informé-e-s de la vie du village, nous avons déployé divers moyens de communication : application Intramuros, site Internet, lettre intermédiaire, bulletin d'information, flyers, affichage... Ces outils vous permettent de suivre l'actualité communale et de participer à la vie collective.

Nous avons également fait le choix de respecter et de valoriser notre environnement. Les efforts conjoints de la municipalité et de notre agent communal nous ont permis d'obtenir, en 2023, la première fleur du label « Villes et Villages Fleuris de France ». C'est une véritable reconnaissance du travail accompli et nous espérons obtenir cette année une deuxième fleur, symbole de notre engagement, de notre persévérance et de notre amour pour notre cadre de vie.

Crouy-Saint-Pierre s'étend sur 10,5km² et compte, depuis le dernier recensement de 2022, 378 habitants et habitantes. Avec une densité de 33,1 personnes au km², notre commune a connu une progression démographique significative, avec une hausse de 14,9 % par rapport à 1999. Cette évolution témoigne de l'attractivité de notre village et du dynamisme de sa communauté.

Au fil des pages de ce bulletin, vous retrouverez des sujets qui vous tiennent à cœur, certains développés plus en détail : l'urbanisme, soumis au PLUi et à ses nombreuses règles, les consignes du tri sélectif et les évolutions à venir, ainsi que la vie associative, animée notamment par le Comité des Fêtes et l'A.D.A.C. Quelques photos viendront illustrer les moments forts de notre année, et j'espère que chacun, chacune y trouvera les informations attendues.

Alors que je termine cet éditorial sous une chaleur écrasante – le thermomètre affichant déjà 35 °C –, il me paraît essentiel d'insister sur l'importance de la vigilance face aux aléas climatiques. Les épisodes que nous connaissons doivent renforcer notre conscience du risque météorologique. C'est pourquoi, avec les membres volontaires de la réserve citoyenne de sécurité civile, nous avons élaboré le Plan Communal de Sauvegarde : une préparation collective pour mieux affronter les éventuels sinistres majeurs, avec nos moyens certes modestes, mais avec une solidarité sans faille.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, au quotidien, participent à la vitalité de notre commune : les agents municipaux, les bénévoles, les membres des associations, les enfants, les familles, les aîné·e·s... C'est ensemble, dans l'écoute et le partage, que nous avons pu bâtir, année après année, un village à la fois moderne, accueillant et respectueux de ses traditions.

En ce moment de transmission, je vous souhaite un très bel été, une excellente rentrée aux enfants ainsi que, plus tard, de joyeuses fêtes de fin d'année. Nous serons au rendez-vous en 2026 si vous choisissez de nous renouveler votre confiance. En attendant, prenez soin de vous, profitez de chaque instant, et continuons à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre, aujourd'hui comme demain.

Régis SINOQUET, Maire



Une armée de gnomes trône fièrement sur une ancienne cheminée dans le bureau de Monsieur le Maire...

Conception et réalisation par les membres de la
Commission Municipale Communication et Internet

N° ☎ de la mairie : 03 22 51 10 97

Mail : mairie@crouysaintpierre.fr

Site internet : <https://www.crouysaintpierre.fr>

N° de téléphone d'**astreinte** détenu par un élu :

07 87 24 47 54

Permanence de la mairie : Les lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



QR-Code appli

IntraMuros

État civil



Naissance :

Bienvenue à Charli GRESPINET né le 13 mars 2025 à Amiens (80).



Mariages :

Jocelyn MERCHER et Florence DEL MISTRO se sont dit oui le samedi 03 mai 2025.

Tous nos vœux de bonheur à l'intention de ce couple !



Décès :

Mme Suzanne FAUQUET née TRAN-CART, le 24 janvier 2025 à l'âge de 100 ans.

Mme Wanda DHAILLE née GZELLA, le 1er mars 2025 à Empliers (62).

Nous réitérons aux familles nos très sincères condoléances.



Photographie prise le 16 novembre 2024 lors de la cérémonie du centenaire de Madame SUZANNE FAUQUET née TRANCART.



« BON VENT ! »

Le 1er mars 2025, Madame Véronique PAYEN a quitté les effectifs de la commune de Crouy-Saint-Pierre. Nous lui souhaitons une agréable retraite !

De gauche à droite : Véronique PAYEN et son mari Pascal PAYEN au pot de départ organisé en mairie.



ILS SE SONT DIT « OUI »

Régis SINOQUET, Maire et Officier de l'État Civil a eu l'honneur de célébrer le mariage de Jocelyn MERCHER et Florence DEL MISTRO le samedi 03 mai 2025 dans la salle des mariages de la mairie de Crouy-Saint-Pierre.

De gauche à droite : Jocelyn MERCHER et Florence DEL MISTRO



ILS SE SONT DIT « OUI »

La commune de Crouy-Saint-Pierre a eu l'honneur d'accueillir le samedi 12 juillet le mariage religieux de Cécile et Félix.



De gauche à droite : Félix et Cécile.



Elections



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre
situation électorale sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile
de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie
de votre commune
le formulaire agréé
disponible sur les sites
interieur.gouv.fr
ou [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Par Internet :

en vous rendant sur
[service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Vous êtes de **nationalité française**
ou ressortissant d'un État membre
de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes
concernant les démarches électorales

Accédez directement
aux démarches



ou sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

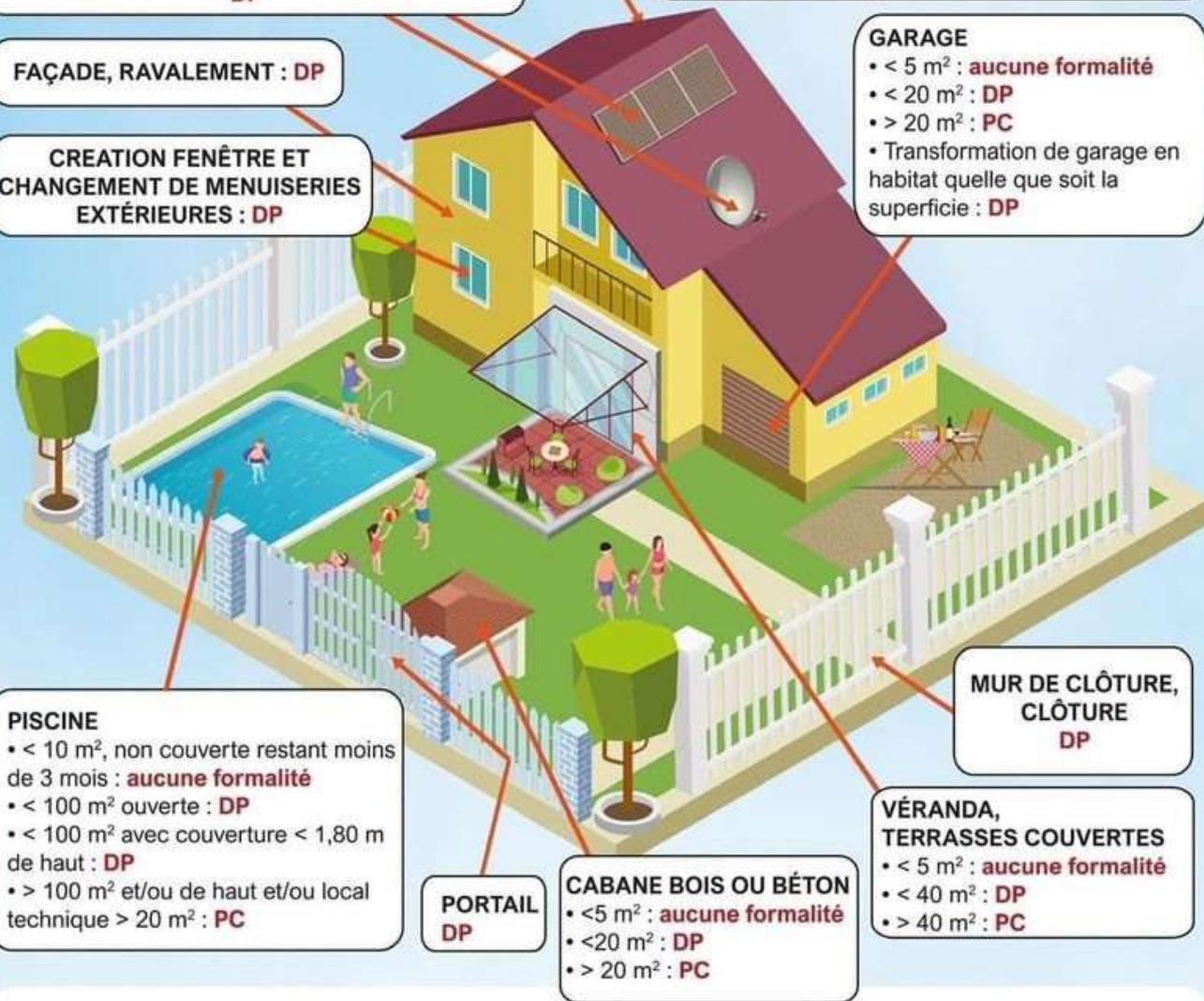
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

ATTENTION : Les constructions « aucune formalité » doivent tout de même respecter les règles du PLUi.

En cas de doute, sollicitez un rendez-vous en mairie pour étudier votre dossier.

TRINOVAL

La diffusion régulière du journal « Tricycle », édité par Trinoval, offre à chacun d'entre nous l'occasion de mieux comprendre les enjeux liés au tri sélectif et au fonctionnement de la déchetterie. Cette revue, concise et pratique, répond aux interrogations fréquentes : modalités du tri, horaires et jours d'ouverture, ... Autant de renseignements précieux pour adopter les bons gestes au quotidien.

Au fil du temps, le tri sélectif doit s'ancre dans nos habitudes. Respecter les consignes n'est pas seulement un devoir civique, c'est une contribution essentielle à la préservation de notre environnement. Chacun et chacune est invité-e à faire preuve de rigueur et de vigilance lors du dépôt des déchets dans les bacs appropriés.

Il est également nécessaire de rappeler la valeur du travail réalisé par le personnel de collecte, dont la tâche, souvent méconnue, s'avère pourtant indispensable au bon fonctionnement du service de gestion des déchets. Le respect de leur mission est une marque de considération et de solidarité envers celles et ceux qui œuvrent, parfois dans des conditions difficiles, au service de la collectivité.

Grâce aux efforts de toutes et tous, une amélioration notable a été constatée dans la gestion du dépôt des verres et cartons à Crouy et à Saint Pierre à Gouy. Pour autant, la vigilance demeure de mise : les dépôts sauvages ne sont pas tolérés, et un dépôt de plainte sera systématiquement entrepris à l'encontre des contrevenants.

Face à l'augmentation continue des déchets ménagers collectés, il est impératif que chacun prenne ses responsabilités, car les collectivités doivent sans cesse s'adapter à cette croissance. Rappelons-le : le déchet le plus facile à traiter est encore celui que nous ne produisons pas.

LES BONS GESTES ET BONNES PRATIQUES



Réapprendre à consommer, adopter les bons gestes pour réduire sa production de déchets, consiste à se poser les bonnes questions :

- de quoi ai-je besoin ?
- pourquoi acheter ce produit plutôt qu'un autre ?
- est-ce qu'acheter du neuf est indispensable ?
- est-il possible de louer ou d'emprunter ?
- puis-je réparer mon objet ?

Quelques petits conseils pour changer nos habitudes de consommation et diminuer ainsi le poids de notre poubelle ! ou quelques petits conseils pour ne pas être manipulé par la société de consommation et de nouveau réfléchir, réagir et agir !



Trinoval
www.trinoval.fr TRI - COMPOSTAGE - DÉCHÈTAGE



COMMETTEZ
LE TRI PARFAIT !
Tous les emballages
se trient, il suffit
de les vider.

Je suis quasiment sûr
que nous avons affaire à un... **serial**
trieur
(un quoi ?)

TRINOVAL : NOS DÉCHETS

TRINOVAL va progressivement généraliser la collecte des bacs noirs toutes les 2 semaines.

Il faut donc diminuer les déchets déposés dans ces bacs par une amélioration significative du tri.

- **Réduire la production des déchets :**

- ⇒ Compostage, achat en vrac, réutilisation etc...
- ⇒ Bacs de recyclage pour les emballages plastiques ;
- ⇒ Containers papiers et cartons ;
- ⇒ Containers pour les bouteilles en verre ;
- ⇒ Pas de déchets recyclables (bacs jaunes) ou dangereux dans les bacs noirs qui entraînent un traitement coûteux ;

Les efforts de tri sont nécessaires pour l'environnement et la maîtrise des coûts.



La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée sur les bacs noirs a progressé de 18 € la tonne en 2020 à 65 € la tonne enfouie en 2025.

L'objectif principal est donc de contenir la hausse de la redevance dans un contexte où les coûts augmentent fortement (taxe, gasoil, camion benne etc...).

Les erreurs de tri peuvent entraîner un refus de collecte.

- **NB :**

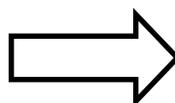
- ⇒ Des aménagements pourront être envisager pour des cas particuliers ou une hospitalisation à domicile.
- ⇒ Utiliser un sac translucide à côté du bac jaune uniquement si vous n'avez pas assez de place.

Une redevance incitative avec paiement au poids ou à la levée interviendra peut-être dans un second temps si les coûts de mise en place se réduisent ou si les comportements des mauvais trieurs n'évoluent pas favorablement.

Un bon tri, c'est moins de déchets dans mon bac noir et plus de matières recyclées.

Les informations ci-dessus proviennent majoritairement du TRICYCLE n°65 distribué dans vos boîtes aux lettres.

Pour retrouver celui-ci, ou ses prédécesseurs, vous pouvez les consulter en ligne sur le site de Trinoval (trinoval.fr/bibliotheque)



Éoliennes— Ventelys Énergies Partagées

Depuis bientôt 8 ans, la commune est le théâtre d'une démarche ambitieuse : l'instruction d'un projet de parc éolien. Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'accompagner la transition énergétique, en diversifiant les sources de production d'électricité et en valorisant le potentiel local des énergies renouvelables.

Le projet prévoit l'implantation de plusieurs éoliennes sur le territoire communal, sélectionné pour ses atouts géographiques et son exposition au vent.

Ce projet de parc éolien représente une opportunité de dynamiser la commune autour d'une démarche durable et innovante. Il vise à :

- ◇ Réduire l'empreinte carbone locale en favorisant les énergies propres.
- ◇ Renforcer l'indépendance énergétique du territoire.
- ◇ Impliquer la population dans un projet structurant, porteur d'avenir.
- ◇ Concilier développement économique et respect de l'environnement.

En définitive, l'instruction approfondie et la volonté de dialogue des porteurs de projet garantissent que la décision finale sera prise dans l'intérêt collectif, en toute transparence.

Présentation générale

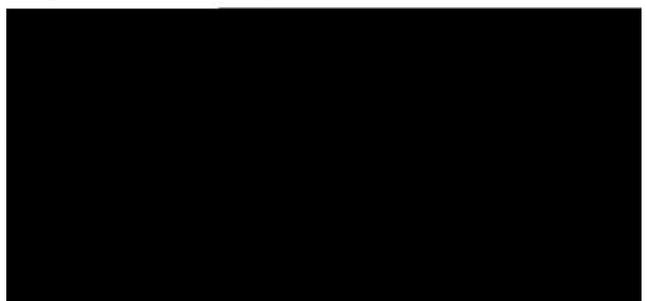
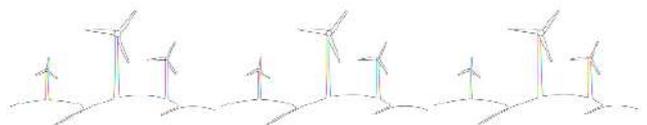
La société des éoliennes de Prieuré, filiale à 100 % de Eurowind Energy SAS (anciennement Ventelys Énergies Partagées jusqu'en 2024), a déposé en préfecture un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Crouy-Saint-Pierre. Ce projet s'inscrit dans une démarche progressive et concertée avec les acteurs locaux.

Historique du projet :

- * Octobre 2017 : Démarrage du projet, avec délibération favorable du conseil municipal de Crouy-Saint-Pierre le 25 octobre.
- * 2018-2019 : Concertation avec les élus, propriétaires et exploitants agricoles. Plus de 45 acteurs rencontrés, aboutissant à 21 accords fonciers couvrant plus de 240 hectares.
 - Études :
 - Biodiversité : Début en juillet 2018
 - Paysage : Avril 2019
 - Acoustique : Octobre 2019
 - Photomontages : Février 2020
- * Novembre 2019 : Réunion de pré-cadrage avec services de l'État, affinement du projet pour respecter les contraintes écologiques, distance minimale de 600 m des habitations.
- * Février 2021 : Installation d'un mât de mesure de 120 m pour analyse de biodiversité (chiroptères).

Démarche de concertation et d'information

- ◇ Organisation de plus d'une dizaine de rencontres en mairie avec les élus et habitants.
- ◇ Consultation régulière et information des parties prenantes (élus, exploitants, propriétaires, riverains).
- ◇ Lettre d'information distribuée en septembre 2022 ;
- ◇ Permanences publiques en mairie en novembre 2022 pour recueillir avis et questions.
- ◇ Lettre d'information en octobre 2024 annonçant la nouvelle permanence en mairie suite aux ajustements du projet.



Éoliennes— Modifications majeures apportées au projet

1. Schéma d'implantation

- ◇ Réduction du nombre d'éoliennes : de 9 à 8 (suppression de l'éolienne E9, en réponse à l'avis de la DDT et la DRAC).
- ◇ Déplacement de l'éolienne E1 et création de 2 groupes espacés de 1 200m, recul de 1 500m de la vallée de la Somme (vs 1 000m auparavant).

2. Modifications techniques des éoliennes

- ◇ Hauteur harmonisée : 171,5 m en bout de pales (contre 200m et 180m précédemment).
- ◇ Garde au sol minimale : 35m (contre 25m avant).

3. Optimisation de la consommation foncière et des aménagements

- ◇ Plateformes réduites : 1 765m² par éolienne.
- ◇ Réduction de 32 % de la consommation foncière permanente : 27 800m² (contre 40 600m² avant).
- ◇ 66 % du réseau de desserte : réutilisation du réseau agricole existant.

Études environnementales et mesures d'atténuation

- ◇ Analyse approfondie des enjeux paysagers (SRE Picardie, atlas paysager de la Somme).
- ◇ Évaluation de la saturation visuelle sur 20 communes dans un rayon de 5km : aucun nouveau risque identifié, à l'exception d'un point de vue à Flixecourt (augmentation d'angle de 9°).
- ◇ Préservation des perspectives patrimoniales (vallée de la Somme, site inscrit de Picquigny, église de Hangest-sur-Somme, cimetières militaires).
- ◇ Études complémentaires sur la biodiversité, création d'une trouée de 1 200m pour limiter l'effet barrière sur l'avifaune migratrice.
- ◇ Plan de bridage couvrant plus de 90 % de l'activité des espèces locales de chiroptères.
- ◇ Projet jugé à risque environnemental faible et maîtrisé ; suivis prévus après mise en service.

Synthèse technique du projet (mars 2025)

- Commune : Crouy-Saint-Pierre
- Date de démarrage : 25 octobre 2017
- Nombre d'éoliennes : 8
- Puissance moyenne totale : 28,8 MW
- Hauteur maximale : 171,5m
- Production attendue : 69 GWh/an
- Économies CO₂ : 29 670 tonnes/an
- Équivalent consommation : 14 304 foyers (112 % de la Communauté de communes)
- Investissement total : 49,3 millions d'euros (25 % réalisés par des entreprises locales, soit 12 M€)
- Fiscalité annuelle attendue : 170 000 € pour le bloc communal

Prochaines étapes

- ⇒ Enquête publique prévisionnelle : 2e semestre 2025
- ⇒ Autorisation préfectorale : 1er semestre 2026
- ⇒ Construction prévue : 2027/2028 (sauf recours)

En conclusion, le projet éolien de Prieuré, sur la commune de Crouy-Saint-Pierre, a été ajusté à plusieurs reprises pour répondre aux attentes locales et environnementales. La réduction du nombre d'éoliennes, la diminution de leur hauteur, l'optimisation foncière et le renforcement des mesures environnementales témoignent d'une démarche de concertation et d'amélioration continue. Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale durable, tant sur le plan énergétique que socio-économique.

Réforme du scrutin électoral pour les municipales 2026

À partir des élections municipales de mars 2026, l'ensemble des communes françaises votera selon les mêmes règles, quel que soit leur nombre d'habitants. Cette mesure fait suite à l'adoption d'une loi en avril 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin sur tout le territoire.

Ce qu'il faut impérativement retenir.

- Tout ajout, suppression ou modification sur une liste entraîne l'annulation du bulletin.
- Le panachage n'est plus autorisé.
- Respect strict de l'alternance femmes-hommes sur les listes.
- Veiller à la conformité du nombre de candidats selon la commune.



Cette réforme vise à garantir une plus grande transparence, une égalité de traitement et une meilleure représentativité au sein des conseils municipaux, quels que soient la taille ou le profil de la commune.

Présentation et composition des listes

- ◇ Alternance des sexes obligatoire : les listes doivent être composées en alternance de femmes et d'hommes, sans distinction de taille de la commune.
- ◇ Nombre de candidats : chaque liste doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir,

Spécificité pour les petites communes : dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt de listes incomplètes est désormais possible, sous réserve de respecter un seuil minimal de candidats. (possibilité d'ajouter jusqu'à deux candidats supplémentaires, ou d'avoir jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu)

- ◇ Intégrité des listes : il est interdit d'ajouter ou de supprimer des noms, de modifier l'ordre de la liste ou de panacher les bulletins. Toute modification entraîne la nullité du vote.

Exemple local, à Crouy-Saint-Pierre :

le conseil municipal est composé de 11 membres, il convient donc de présenter une liste en conséquence qui pourra être à 9 ou à 13. L'alternance des sexes devra quoiqu'il en soit être respectée.

Scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire :

Le nouveau mode de scrutin fonctionne selon le principe suivant :

- ⇒ Élection au scrutin proportionnel à deux tours, avec une prime majoritaire attribuée à la liste arrivée en tête.

Au premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élue.

Dans ce cas, elle obtient immédiatement la moitié des sièges à pourvoir.

Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, incluant la liste majoritaire.

- ⇒ Si aucune liste n'atteint la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé.

Au deuxième tour, seules les listes ayant atteint 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu au moins 5 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée, permettant des modifications de listes entre les deux tours.

La répartition des sièges s'effectue ensuite de la même façon qu'au premier tour : prime majoritaire à la liste arrivée en tête, puis le reste à la proportionnelle.



Élection du maire et des adjoints

Il est important de noter que lors des élections municipales, les électeurs votent uniquement pour des conseiller(e)s municipaux.

Une fois élus, ces membres se réunissent en Conseil municipal pour élire le ou la maire lors d'un scrutin distinct.

L'élection des adjoints se déroule dans un troisième temps, selon les mêmes principes de désignation interne.

Quelques mots sur la spécificité de notre commune et l'évolution du régime de fusion



Permettez-moi de revenir une ultime fois sur la particularité de notre commune, façonnée par l'union de deux villages et de plusieurs hameaux ou écarts disséminés.

À maintes occasions, nous avons abordé le délicat sujet du régime de fusion des villages de Crouy et de Saint-Pierre-à-Gouy. J'ai toujours considéré que le choix fait en 1972, d'un régime de fusion association par nos prédécesseurs ne favorisait guère la cohésion souhaitable entre les villages et les hameaux, indispensable au bien vivre ensemble de nos concitoyens.

La construction puis l'entretien d'une mairie annexe, qui s'est révélée objectivement superflue pour nos administrés a souvent soulevé des interrogations quant à la pertinence de conserver ce local sous employé. Après avoir largement informé la population et consulté M. le Préfet de la Somme afin d'obtenir la modification du régime de fusion, un arrêté a été publié pour mettre un terme à la fusion association. Ce changement a pris effet le 1er janvier 2025.

Le passage à la fusion simple, qui ne constitue qu'une évolution administrative, n'entraîne aucune conséquence pour la population. La suppression du poste de maire délégué n'impactera en rien la composition du futur Conseil municipal, lequel pourra toujours rassembler des habitants issus du village de Saint-Pierre à Gouy, chargés de les représenter et de défendre, si besoin, leurs intérêts.

Enfin, concernant l'avenir de l'ancienne mairie annexe, désormais bâtiment communal, des démarches sont en cours afin d'envisager sa location à des fins commerciales, médicales ou paramédicales. Ces recherches ont pour objectif de donner à ce local une fonction utile à la collectivité, tournée vers l'avenir et les besoins réels du territoire.

L'antenne SFR devrait être installée en bordure du chemin du Voyeul au lieu dit « Le Temple »

S.F.R qui propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur notre commune pour permettre aux administrés de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer de téléphoner ou naviguer sur Internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Télécom et SFR

Dans notre dernier bulletin (novembre 2024 - P 10) nous vous expliquions que l'antenne devait être construite en bordure du chemin SNCF au lieu-dit « Cour de Rouvroy ». Le projet qui a dû être abandonné en raison de la topographie des lieux est reporté sur une parcelle récemment acquise par la commune au lieu-dit « Le Temple ».

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet dès que les dossiers d'urbanisme seront validés.

Amélioration de la sécurité routière au carrefour de la rue de la Croix et de la rue du 44^{ème} Régiment de Tirailleurs Sénégalais

La sécurité routière demeure au cœur des préoccupations de la collectivité, en particulier sur les axes à forte circulation.

Le carrefour formé par la rue de la Croix et la rue du 44^{ème} Régiment de Tirailleurs Sénégalais constitue un point particulièrement sensible, où le respect des règles de priorité s'avère souvent problématique. Nombre d'automobilistes circulant sur la RD3, entre Picquigny et Hangest-sur-Somme, ne respectent pas systématiquement la priorité à droite.

Certains vont même jusqu'à emprunter la voie de gauche afin de franchir plus rapidement le carrefour, ce qui génère des situations à risque pour tous les usagers.

Face à ces comportements préoccupants, différentes options ont été envisagées afin de sécuriser ce carrefour. L'installation de panneaux STOP, considérée comme une mesure ultime, reste encore à l'étude par les services compétents.



Cependant, dans l'immédiat, la municipalité a décidé de remplacer la signalisation existante par des panneaux plus lisibles et de plus grande taille. Ce choix vise à renforcer la visibilité des règles de circulation et à rappeler de manière claire les priorités à respecter.

Les résultats de cette nouvelle signalisation feront l'objet d'un suivi attentif. L'analyse des comportements des usagers et des éventuels incidents permettra d'évaluer l'efficacité des mesures prises. Ces enseignements guideront les décisions futures et, si nécessaire, d'autres adaptations pourront être envisagées, toujours dans l'objectif de garantir la sécurité de l'ensemble des personnes empruntant ce carrefour.

La sécurité routière étant une responsabilité partagée, la sensibilisation des automobilistes et le respect des règles de circulation sont essentiels pour prévenir les accidents et assurer la tranquillité de chacun. La collectivité reste mobilisée pour améliorer sans cesse les conditions de circulation et répondre de manière proactive aux enjeux de sécurité.

Des panneaux « Croix de Saint-André » plus grands seront installés. Pour insister sur les priorités à droite de la « Rue Robert Pecquet » en provenance d'Hangest-Sur-Somme et « Rue de la Croix » en provenance de Picquigny.



Le Recensement citoyen

Jeune homme, jeune fille, faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est **OBLIGATOIRE**.

Vous devez savoir que le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) est incontournable pour vous. Il faut vous présenter en Mairie pour obtenir une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant

l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France. Vous serez ensuite convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir du 25^e anniversaire. Vous serez également inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

« Nouveaux habitants » ?

N'oubliez pas :

- De vous présenter en mairie.
- De fournir la composition de votre foyer.

Facultatif :

- Inscription sur le liste électorale pour voter sur la commune.
- Installer l'application « Intramuros » pour bénéficier des actualités communales en temps réel.



QR-Code appli

Quelques sujets en images :

- ⇒ Fête de fin d'année 2024 - Dimanche 14 décembre 2024 ;
- ⇒ Hauts de France Propre - Dimanche 16 mars 2025 ;
- ⇒ Formation aux premiers secours - Dimanche 13 avril 2025 ;
- ⇒ Pâques - Samedi 19 avril 2025 ;
- ⇒ Repas des Chasseurs - 3 mai 2025 ;
- ⇒ Cinéma Plein Air - Samedi 28 juin 2025 ;
- ⇒ Photographie de M. CLÉRE et M. MOREL - restauration de la sacristie ;
- ⇒ Clôture et portail de la salle des fêtes Jacques Vast réalisé par SARL BELLIN ;
- ⇒ Bâtiment Annexe de la salle des fêtes réalisé par LB TRAVAUX ;



Hauts-de-France
PROPRES





y-Saint-Pierre
**CINÉMA
PLEIN AIR**
TOP GUN : MAVERICK
À PARTIR DE 18
JEUX D'



En route pour la deuxième fleur !



Vendredi 28 août marquera une étape importante pour notre commune : nous aurons l'honneur d'accueillir les membres du jury du label « Villes et Villages Fleuris de France ».

Ce jury réunit des élus, des professionnels du tourisme, des techniciens de collectivités, ainsi que des experts du paysage, de l'horticulture, de l'aménagement et de l'environnement. Leur mission principale sera d'évaluer en profondeur nos engagements et réalisations en faveur du label, en s'assurant que notre commune valorise pleinement les principes de qualité de vie, de respect du patrimoine naturel et d'embellissement durable.

L'obtention de la première fleur, décernée en 2023 après le passage du jury, témoigne de notre engagement collectif. Cette distinction est une source de fierté pour toutes et tous : elle symbolise la reconnaissance du travail accompli par notre agent communal Renald Morel souvent assisté du premier adjoint Denis Cléré.

Je note avec satisfaction le soutien du Conseil municipal pour permettre l'engagement d'investissements destinés à améliorer notre cadre de vie, la restauration du patrimoine et l'organisation de manifestations festives.

Forts de cette dynamique, nous visons désormais l'obtention d'une deuxième fleur en 2025. La volonté d'accroître la qualité du cadre de vie, de renforcer l'attractivité et de préserver la beauté de notre environnement s'exprime à travers chaque initiative, petite ou grande, menée dans la commune.

Pour préparer cette nouvelle étape, un dossier de présentation technique et photographique a été constitué, enrichi d'un film de présentation réalisé grâce à l'expertise d'un administré. Ce dossier permettra au jury d'examiner en détail les 68 critères d'évaluation répartis sur 7 thématiques :

- ⇒ Visite du jury : pertinence de la visite au regard des critères analysés ;
- ⇒ Mise en œuvre du projet municipal : motivations de la commune pour l'obtention du label et stratégie globale de valorisation paysagère ;
- ⇒ Animation et promotion de la démarche : actions menées auprès des habitants, des visiteurs et des parties prenantes ;
- ⇒ Patrimoine végétal : présentation du patrimoine et des aménagements existants ;
- ⇒ Gestion environnementale : modes de gestion et initiatives pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- ⇒ Qualité de l'espace public : efforts pour améliorer la voirie, la propreté, le mobilier urbain, le bâti, les façades et les enseignes ;
- ⇒ Analyse par espace : cohérence des aménagements et de leur gestion sur l'ensemble du territoire communal ;

Ce cheminement vers la deuxième fleur est le fruit d'un engagement collectif. La qualité de notre environnement, la beauté de nos espaces publics et la vitalité de notre patrimoine sont le reflet du travail de toutes et tous. Merci à chacun pour la part prise dans l'embellissement de notre commune et pour l'accueil que nous saurons réserver au jury. Ensemble, continuons à faire rayonner nos villages de Crouy, Saint-Pierre à Gouy et les écarts !

Un peu d'histoire

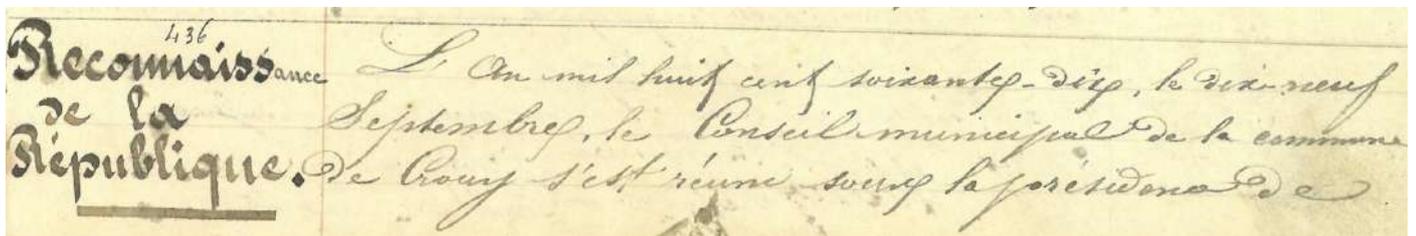
Par Gauthier Gente, archiviste communautaire

Reconnaissance de la IIIe République (1870).

DE L'EMPIRE À LA RÉPUBLIQUE

Le document du mois de septembre 2021 est un **extrait du registre aux délibérations** de la commune de Crouy-Saint-Pierre en date du 19 septembre 1870. Il est extrait du fonds déposé auprès du Service intercommunal d'Archives enregistré sous le numéro de dépôt **CSP - SIA - 1**.

Il s'agit d'une délibération votée par le Conseil municipal afin de proclamer la IIIe République par le Conseil municipal. Après la **défaite de Sedan le 2 septembre 1870** et, conjointement, la déchéance de Napoléon III, le Second Empire fait donc place à la IIIe République, (sous la présidence d'Adolphe Thiers) instaurée par une poignée de députés parisiens le 4 septembre 1870 et relayée par les préfetures en province dès le 16 septembre suivant.



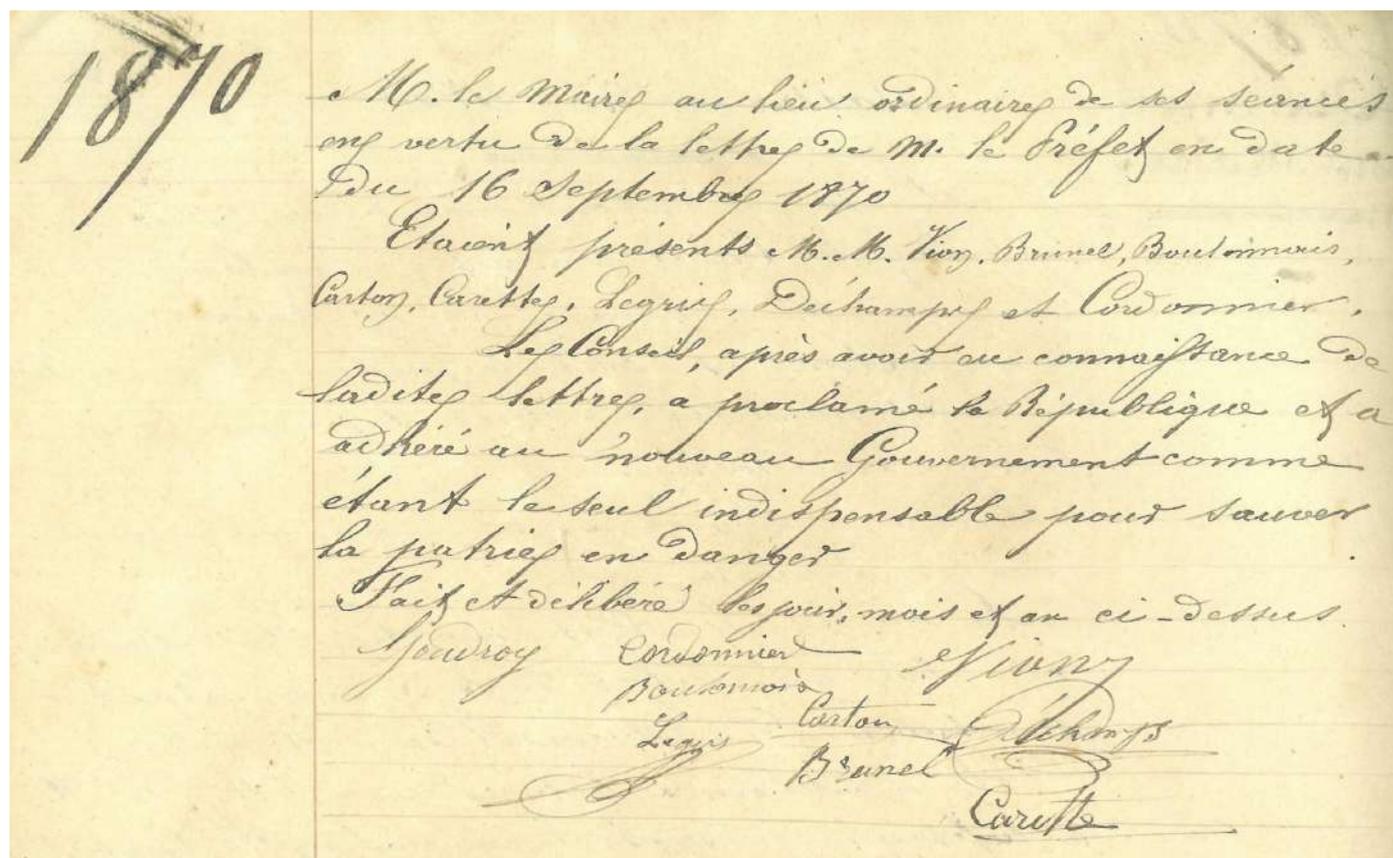
LA RÉPUBLIQUE EN ARMES

Si la défaite de Sedan sonne le glas du Second Empire, la guerre contre la Prusse se poursuit et met à rude épreuve le régime récemment installé, notamment du point de vue de sa **légitimité et de sa capacité à mener une guerre**.

C'est pour cette raison que le texte de la délibération impose de mentionner que "Le Conseil [...] a adhéré au nouveau gouvernement comme étant le **seul indispensable pour sauver la patrie en danger**". La Préfecture, en envoyant un modèle de délibération ainsi rédigé, se fait bien évidemment le relais du pouvoir central républicain qui cherche à normaliser l'exercice de son pouvoir sur tout le territoire.

A l'instabilité intérieure, se surajoute le conflit armé extérieur et les victoires prussiennes qui contraindront le gouvernement français à signer le **28 janvier un armistice avec la Prusse**.

Un peu d'histoire (suite)



"LA RÉPUBLIQUE SERA CONSERVATRICE OU NE SERA PAS."

Cette période instable, matrice de bouleversements des plus profonds et des plus dangereux, aurait pu mettre à bas la République dont la légitimité restait à construire. Face aux Républicains, les Monarchistes, Orléanistes ou Légitimistes, constituent des **forces politiques puissantes**. Les élections législatives de février 1871 donneront d'ailleurs à la Troisième République une **Assemblée nationale composée dans une très large majorité de députés monarchistes**.

Adolphe Tiers, Président de la République en fonction, Orléaniste convaincu, en vient à prononcer la phrase choisie pour le sous-titre ci-dessus devant l'Assemblée nationale en octobre 1872. Il a en effet admis l'idée que **le régime naturel de la France ne peut plus, comme il l'avait espéré un temps, demeurer une monarchie**. Toutefois, si la République devait exister, elle ne pourrait être que conservatrice du point de vue politique, civique et sociétale d'après lui.

Ainsi si la naissance de la République se fait **à l'ombre, et sous la surveillance de ses plus farouches opposants**, elle n'en demeure pas moins réelle et trouvera dans la décennie qui s'ouvre les moyens de son **enracinement au sein de la population française** avant de définitivement balayer l'idée d'une monarchie comme système politique de gouvernement.

Ce document provient du site internet de la Communauté de communes Nièvre et Somme, « année 2021 », « le document du mois—septembre » ;

« Le document du mois » est un billet mensuel proposé par les Archives intercommunales et communautaires du CCNS pour découvrir facilement le patrimoine et l'histoire locale.

Vous pouvez les découvrir sur : <https://www.nievresomme.fr/pages/archives/le-document-du-mois.html>

Billet d'humeur...

Ce fut dit, redit et écrit maintes fois, mais entre chaque publication de nos bulletins quelques troubles de voisinage nous sont signalés.

Ils pourraient être évités en respectant quelques règles pour « Bien vivre ensemble ».

◇ Nuisances sonores

Il est bon de rappeler que les nuisances sonores sont à l'origine de la plupart des conflits de voisinage.

Les troubles de voisinage désignent des nuisances ou gênes anormales causées par un voisin.

Ce trouble est sonore lorsqu'il résulte de bruits provenant d'activité professionnelle ou de bruits domestiques.

Il peut s'agir de bruits causés par :

- Un individu (ou plusieurs), locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête...)
- Une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage ou de jardinage, pétard, pompe à chaleur, éolienne, appareils électroménagers...)
- Un animal (cris, aboiements).

Pour qu'un bruit puisse être reconnu comme un trouble anormal de voisinage, il doit **dépasser les inconvénients ordinaires** de la vie en collectivité.

Les nuisances sonores peuvent être **ponctuelles** (par exemple une fête) ou **répétitives** (aboiements, musique forte), de jour (7h à 22h) comme de nuit (22h à 7h).

Trois critères principaux sont pris en compte pour apprécier l'anormalité d'un bruit :

- **L'intensité du bruit**, c'est-à-dire la gravité du trouble qu'il suscite ;
- **La durée et la répétition**, une nuisance ponctuelle étant moins souvent considérée comme un trouble qu'une gêne récurrente ;
- Et **le contexte local** (zone urbaine ou rurale, professionnelle ou résidentielle). Par exemple, un bruit jugé tolérable dans un environnement urbain dense peut être considéré comme anormal dans un quartier calme.

◇ Gestion des déchets et encombrants

- ⇒ Les containers noirs sont réservés aux ordures ménagères et collectés chaque mercredi matin.
- ⇒ Les containers jaunes servent au tri sélectif et sont ramassés le lundi matin, une semaine sur deux.
- ⇒ Il est impératif de sortir les containers uniquement pour la collecte et de les rentrer rapidement après le passage de la benne.
- ⇒ Le container à verres (rue de la Croix et Rue du 44ème Régiment d'Infanterie Coloniale) ne doit recevoir que des bouteilles et bocaux, sans autres objets ou détrit. Les bouchons et capsules = poubelle jaune.
- ⇒ Le maintien de la propreté autour des points de collecte est une responsabilité collective.

◇ Propreté de la voirie et embellissement

- ⇒ La commune invite chaque membre à contribuer à l'entretien, à la propreté et à l'embellissement des rues, trottoirs, parterres et devantures.
- ⇒ Planter des bulbes, semer ou repiquer des fleurs, installer des jardinières sur les balcons : ces gestes participent à la qualité du cadre de vie.
- ⇒ Une implication collective peut mener à de belles réalisations pour le village.



◇ Interdiction du brûlage à l'air libre

- ⇒ Il est strictement interdit de brûler les déchets ménagers et « verts » (tontes, feuilles, tailles de haies, épluchures, etc.) à l'air libre.
- ⇒ Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de **LA CHAUSSEE TIRANCOURT**. Vous pouvez également opter pour des solutions alternatives : compost, poules etc...
- ⇒ Cette règle s'appuie sur plusieurs circulaires et décrets du Code de la santé publique et du service public.



◇ Animaux domestiques : responsabilités et réglementation

- ⇒ Les animaux domestiques ou bétail ne doivent en aucun cas divaguer. Les propriétaires doivent veiller à leur surveillance rapprochée.
- ⇒ Des distances spécifiques définissent la divagation des chiens (plus de 100 m du responsable) et des chats (plus de 1 000 m pour un animal identifié, plus de 200 m pour un animal non identifié).
- ⇒ Les animaux trouvés en divagation sont conduits à la fourrière. Après 8 jours ouverts sans réclamation, ils peuvent être confiés à une association pour adoption.
- ⇒ En cas de perte d'un animal, il est recommandé de contacter la mairie, la fourrière compétente et le fichier i-cad (0810 778 778).
- ⇒ Les déjections canines doivent être ramassées.



Respecter ces règles pour bien vivre ensemble en se respectant est un défi quotidien, mais aussi une source d'enrichissement personnel et collectif. Le respect des autres, sous toutes ses formes, contribue à bâtir une société plus juste, plus paisible et plus solidaire. Cela commence par des gestes simples, une écoute véritable et une volonté de comprendre l'autre dans sa singularité. En cultivant cette valeur, chacune devient acteur ou actrice du bien vivre ensemble et participe à la construction d'un avenir où toutes et tous peuvent s'épanouir pleinement.

Travaux de bordures de trottoir sur le chemin du cimetière des Anglais

Mise aux normes et amélioration de la sécurité

Les deux habitations situées en bordure de la RD 95, chemin des Anglais, étaient jusqu'ici les seules de la commune à ne pas bénéficier de trottoir avec bordures.

À la suite d'une étude de faisabilité, le syndicat de voirie (SIVU) a été mandaté en début d'année pour effectuer ces travaux, confiés à l'entreprise Colas.

Pour des raisons de planification du chantier, les travaux sont programmés pour le dernier trimestre de l'année 2025.

- ⇒ 130 mètres de bordure béton type T2 seront posées
- ⇒ 30 mètres de bordurettes type P1 seront installées
- ⇒ Les opérations incluent terrassement et réglage préalables

Le coût de l'opération est estimé à 29 700 €. Cette dépense sera intégrée à la dette communale et remboursée annuellement au syndicat de voirie.

Quel avenir pour Crouy-Saint-Pierre ?

REVITALISER CROUY-SAINT-PIERRE atelier du 15 mai 2025

Cette réunion a permis d'évaluer le potentiel de la commune pour imaginer ce qu'elle pourrait être demain. La deuxième réunion programmée le lundi 2 septembre permettra au groupe de travail d'étudier les propositions faites pour prioriser les actions à accomplir.

Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans de prochaines éditions mais en attendant nous vous livrons ci-dessous quelques notes extraites de la conclusion du rapport que nous venons de recevoir :



Séquence de réflexion autour des cinq enjeux et de cartes de la commune.

Entre valorisation du patrimoine et dynamisation de la vie locale

Crouy-Saint-Pierre, commune marquée par la richesse de son patrimoine, qu'il soit naturel, bâti ou immatériel, possède de solides fondations sur lesquelles bâtir son avenir. Les équipements récemment rénovés témoignent d'un engagement pour la modernisation du cadre de vie, tandis que les espaces paysagers, véritable poumon vert du village, invitent à la promenade et favorisent la rencontre entre les générations.

- ⇒ Un patrimoine, levier d'attractivité : La diversité et la qualité du patrimoine local constituent une ressource précieuse pour la commune. Ce socle offre des opportunités pour développer des actions en faveur du tourisme, de la découverte et du partage, tout en consolidant l'identité propre du village.
- ⇒ Des initiatives qui animent le territoire : Portées par la municipalité et le comité des fêtes, de nombreuses manifestations rythment la vie locale et témoignent de la vitalité de la commune. Ces événements renforcent le tissu social, encouragent la convivialité et participent à l'attractivité du village.

Des défis à relever

Pourtant, malgré ces atouts, quelques fragilités subsistent. L'absence d'un lieu dédié spécifiquement à la convivialité et aux échanges limite le développement d'une vraie dynamique collective. L'implication citoyenne, pourtant essentielle pour entretenir la vie locale, peine parfois à émerger, freinée par le manque d'espaces adaptés et par la difficulté à mobiliser les habitants.

Sur le plan de l'aménagement, des contraintes foncières viennent compliquer la réalisation de certains projets emblématiques, tels que la valorisation des marais, la création de nouveaux ateliers municipaux ou l'ouverture d'un café associatif. Ces obstacles exigent une réflexion stratégique et une planification rigoureuse pour aboutir à des solutions viables et porteuses de sens.

Des orientations pour l'avenir

Face à ces constats, le CAUE propose d'articuler l'avenir de Crouy-Saint-Pierre autour de plusieurs axes complémentaires, déclinés à court, moyen et long terme. Ces orientations, construites à partir des forces et faiblesses de la commune, ont pour vocation de servir de fil conducteur à une action publique renouvelée et à une mobilisation citoyenne renforcée.

- ⇒ Renforcer la participation des habitantes et habitants : En suscitant l'engagement à travers des démarches participatives, la commune peut créer un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et à l'appropriation des espaces publics.
- ⇒ Structurer une feuille de route cohérente : Le conseil municipal est invité à s'entourer de compétences pluridisciplinaires pour élaborer un diagnostic approfondi et définir des priorités d'action, en associant les habitantes et habitants tout au long du processus.
- ⇒ Optimiser l'accompagnement méthodologique : Le CAUE se positionne comme partenaire, offrant un appui à la rédaction de cahiers des charges, à la sélection de professionnels qualifiés et à la mise en œuvre de projets ciblés via des fiches-conseils concrètes.
- ⇒ Soutenir la valorisation du patrimoine et des espaces naturels : Les espaces paysagers et les sites patrimoniaux demeurent au cœur des stratégies de développement, pouvant servir de support à des projets touristiques, éducatifs et culturels innovants.

Perspectives et accompagnement

Les orientations proposées forment un socle flexible et évolutif, destiné à inspirer et à outiller la commune dans sa démarche de développement. Libre au Conseil municipal d'opter pour une collaboration étroite avec des bureaux d'études spécialisés, ou de s'engager de manière autonome, en capitalisant sur les ressources et conseils fournis par le CAUE.

En tout état de cause, la réussite de ces ambitions repose sur la capacité collective à fédérer les énergies, à mobiliser les richesses du territoire et à bâtir, pas à pas, une stratégie adaptée aux spécificités de Crouy-Saint-Pierre. Le CAUE de la Somme demeure disponible pour accompagner la commune, fournir des compléments d'information, et contribuer à la construction d'un avenir harmonieux et durable pour l'ensemble de la communauté.



Modernisation de l'éclairage public communal

Un projet pour l'efficacité énergétique et la sécurité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le projet ambitieux de remplacement de l'ensemble des sources d'éclairage public sur la commune, incluant les secteurs de Crouy, Saint Pierre à Gouy, Abbaye du Gard, Le Quesnot, Chemin vert et la Briquetterie.

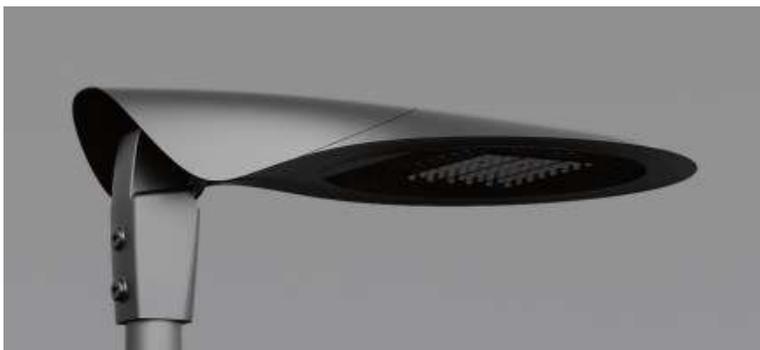
Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de Territoire Energie Somme, avec des subventions apportées par cet organisme ainsi que par le Conseil Départemental de la Somme. Le budget estimé pour cette opération s'élève à 196 880 € TTC.

Ce chantier prévoit le remplacement de :

- ⇒ 76 lampadaires sur poteau ;
- ⇒ 4 lampadaires en façade ;
- ⇒ 6 candélabres de style ;
- ⇒ 9 armoires de pilotage ;

L'objectif principal est de réaliser des économies d'énergie significatives, permettant ainsi d'assurer un éclairage nocturne sans interruption sur l'ensemble des secteurs concernés. Une réduction de puissance de 30 % sera appliquée entre 23h00 et 5h00 du matin, garantissant à la fois sécurité, confort et sobriété énergétique.

Enfin, le choix des matériels a été soigneusement étudié, afin d'offrir à la commune un éclairage performant et durable, en adéquation avec les enjeux actuels de transition énergétique.



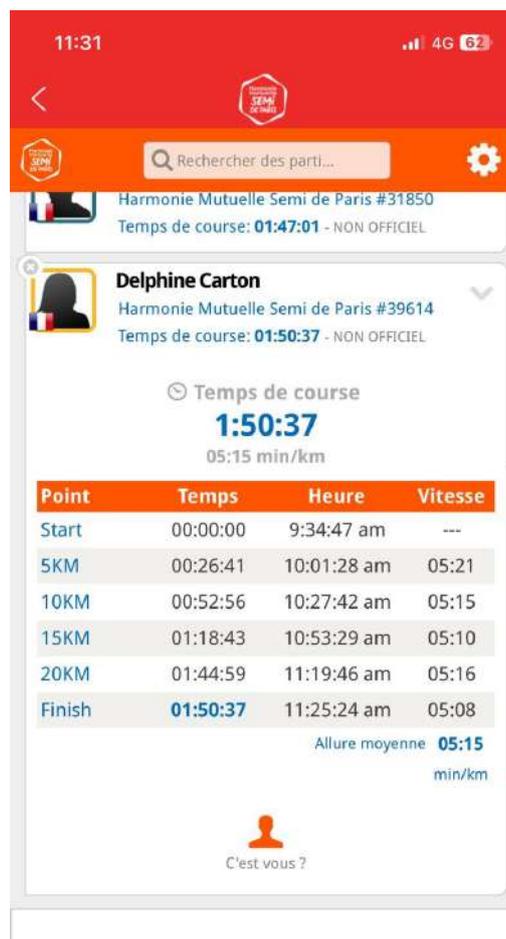
Lampe KJ LED,
RAL 3003-C – Rouge Rubis

Le Quesnot et l'Abbaye du Gard : Lanterne de Style Montparnasse couleur noire, sans vitres



LES SPORTIFS DE LA COMMUNE !

**Le semi-marathon de Paris 2025 :
une habitante de notre village
y a participé !**



**Delphine Carton a fait
un bon chrono !
Bravo !**

LES SPORTIFS DE LA COMMUNE !



Chloé DELALANDRE à l'arrivée et José HEBERT, Maire de Picquigny



Chloé DELALANDRE lors de la remise de sa récompense et Jean-Jacques STOTER, Conseiller départemental



Sophie ROSSET



Maxence ROSSET



Félicitation à Chloé DELALANDRE qui a fini 3ème !

La vie associative : le Comité des fêtes

Le mot de la présidente

Dans le cadre du programme « J'aime Mon Territoire » mis en place par le Crédit Agricole, l'association Comité des fêtes de CROUY-SAINT-PIERRE a présenté son projet de séances de cinéma tout au long de l'année et séance en plein air dans la commune afin d'obtenir une subvention.

Lauréate de ce programme, notre association s'est vue remettre un chèque d'un montant de **3 657€** pour soutenir les actions de l'association et multiplier les animations sur la commune afin de renforcer les liens intergénérationnels.

Si vous avez un projet d'envergure pour votre association et souhaitez être soutenus, nous serons ravis de vous aider dans l'instruction de votre dossier tout en vous faisant part de notre expérience dans ce programme.

Merci à vous, administrés de notre commune, pour votre participation aux différentes manifestations organisées par notre association, celle-ci nous motive pour continuer.

À titre personnel, je tiens à remercier les membres du comité des fêtes pour leur investissement.

Alexandra LEGROS
2ème adjointe



Un goût d'antan

La Place du village s'est animée telle une ruche dans la soirée du 28 juin.

Petits et grands se sont affrontés lors de courses en sac et de courses à l'œuf. Puis s'en est venu le fameux tir à la corde où plusieurs équipes d'adultes et d'enfants se sont défiées devant une horde de supporters hurlant à tue-tête pour les encourager.

Les jeux, les cris et les rires avaient un air de fête du village d'antan, non sans déplaire aux habitants les plus anciens de la commune.

Les distractions terminées, certains se sont restaurés au braséro de "**Mes dix coups de fourchette**" avec au choix, du poulet mariné au paprika fumé ou une fricassée d'andouillette sauce Maroilles le tout cuit sur le braséro, pendant que d'autres ont partagé un verre à la buvette pour l'occasion.

Une Piñata remplie de bonbons a fait la joie des enfants.

Afin de régaler les papilles, l'association a investi récemment dans un magnifique chariot à pop-corn qui n'a pas eu le temps de refroidir tant la demande était nombreuse.

À la tombée de la nuit, alors que les techniciens de l'**Association Ciné-pop** œuvraient à l'installation de l'écran géant, plus d'une centaine de personnes s'est confortablement installée sur le parking de l'église afin d'assister à la séance de cinéma en plein air offerte par l'association Comité des fêtes de CROUY-SAINT-PIERRE.

En attendant le lancement du film mythique "**Top Gun : Maverick**", les enfants et adolescents se sont régalés avec une glace offerte en guise de dessert.

Les applaudissements nourris à la fin du film laissent penser qu'une nouvelle cohésion sociale se construit à CROUY-SAINT-PIERRE... comme avant.

Cette manifestation n'aurait pu avoir lieu sans l'aide précieuse des membres de l'association et aussi de certains administrés venus spontanément nous aider.



Crouy-Saint-Pierre continue son cinéma !

Après le succès de la séance en plein air, le cinéma s'invitera à Crouy-Saint-Pierre cet automne.

La convention signée entre les associations **Comité des fêtes de CROUY-SAINT-PIERRE** et **Ciné pop** vous permettra d'assister à trois séances de cinéma. Notez d'ores et déjà les dates suivantes dans votre agenda :

- Samedi 18 octobre 2025
- Dimanche 23 novembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

Les prix proposés sont les suivants 5,50€ tarif normal, 3,50€ tarif réduit.

L'acquisition récente d'un chariot à pop-corn par l'association rendra votre séance plus agréable.



Pâques 2025

Ce ne sont pas moins de 240 œufs qui ont été rapportés dans le nid par les 27 enfants participant à la chasse aux œufs de Pâques samedi 19 avril.

Petits et grands ont pu profiter d'un goûter offert par l'association Comité des fêtes.

Chaque enfant est reparti avec un paquet rempli de chocolats.



L'ADAC :



L'association Amitié Dévouement Aux Combattant est toujours très active dans le village.

- Les cérémonies patriotiques organisées les 8 mai, 18 juin, 11 novembre, 5 décembre ont permis de rassembler devant nos monuments aux morts, à Saint-Pierre à Gouy et à Crouy de nombreuses personnes et surtout les enfants de l'école de la vigne et leurs parents venus participer à ces manifestations.
- Un grand merci aux enseignants pour leur investissement auprès des enfants pour transmettre les valeurs du devoir de mémoire.

Moments particuliers :

- À l'occasion des 8 mai 2025 et 11 novembre 2024, M. Jovanny Lefebvre, colombo-phile habitant dans le village de Crouy s'est installé devant nos monuments aux morts pour réaliser un lâcher de pigeons voyageurs, symbole de liberté et de paix. Cette animation fut très appréciée du public.
- À l'occasion du 8 mai, des Cocardes Tricolores ont été déposées au pied des tombes des soldats ayant combattu au cours des dernières guerres pour que nous vivions en paix. Un hommage leur a été rendu par notre drapeau qui s'est incliné au passage devant toutes les tombes concernées.
- La plaque commémorative du panégyrique de la statue du Tirailleur Sénégalais est devenue illisible en raison de la pollution et des conditions météorologiques. La nouvelle plaque qui a été commandée remplacera l'ancienne.



Assemblée générale ordinaire du 15 février 2025 :

- Organisée dans la salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre en présence du Conseiller Départemental Jean-Jacques Stoter, du maire de la commune, des camarades et présidents d'associations voisines l'assemblée générale annuelle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les débats ont permis de définir les orientations d'avenir ainsi que l'organisation des prochaines cérémonies patriotiques.
- Monsieur le député François Ruffin qui s'est invité à la dernière minute pour participer à cette réunion a pris la parole pour encourager le bénévolat et ceux qui sont engagés pour entretenir le devoir de mémoire. Conscient des difficultés financières des petites associations qui n'organisent que peu de manifestations lucratives, le parlementaire a fait savoir qu'il participerait à hauteur de 200€ au financement pour la réfection du baudrier du drapeau original de l'association.

Bémol :

- Le repas du 8 mai qui n'a pu être organisé en raison d'un trop faible nombre de participants. Des enseignements ont été tirés pour que dans l'avenir ce genre de situation ne se reproduise plus. Il a notamment été question d'améliorer les moyens de communication destinés à sensibiliser la population.

Pensez-y ! L'ADAC organise une Bourse aux jouets et puériculture !

Elle aura lieu le dimanche 12 octobre 2025 de 10h00 à 17h00 à la salle polyvalente.



Informations :
8 € la table (1.80mx0.80m) - Mise en place terminée pour 09h45
Buvette et restauration rapide sur place
Inscription au : 03.22.51.10.97 ou 07.87.24.47.54 ou 06.08.30.61.66

La flore sauvage de notre terroir : orchidées découvertes sur notre territoire

Vous trouverez ci-dessous un inventaire non exhaustif des orchidées que j'ai pu trouver sur le territoire de Crouy lors de mes balades...





Orchis de Fuchs



Orchis incarnat



Orchis mâle



Épipactis à larges feuilles



Orchis barbe de bouc

L'orchis barbe de bouc est appelé ainsi car il répand à proximité une forte odeur de bouc ...



Listère ovale

Auteur de cette photo: [Bernd Haynold](#)

Lien vers la licence : <https://creativecommons.org/licenses/by/2.5/deed.en>

Toutes les photos proviennent de ma collection personnelle à l'exception de la photo du listère ovale dont les crédits sont mentionnés.

Patrick Van Laecken



Vous avez dit « Canicule » ?

Si on recherche l'étymologie du mot canicule, on s'aperçoit qu'il provient du latin *canicula* qui signifie **petite chienne**. Et pourquoi cela ?

A l'époque romaine, on s'aperçoit que, lors des périodes de fortes chaleurs, une étoile fort lumineuse nommée aujourd'hui « Sirius » se lève et se couche en même temps que le soleil. On pensait alors que cette étoile pouvait être responsable des épisodes de grande chaleur en s'ajoutant à l'ardeur du soleil.

Cette étoile Sirius faisant partie de la constellation du *Grand Chien* s'appelait alors *Petite Chienne*, *Canicula* en latin. Il n'en faut pas plus pour que les romains donne le nom de *Canicula* à ces moments de fortes chaleurs...

Restauration d'un « Canon d'autel » retrouvé dans la sacristie de l'église de Crouy

Lors de la réfection de la sacristie, un « Canon d'autel » y a été retrouvé en piteux état. Un canon d'autel est une sorte de tablette, décomposée en trois cadres et posée sur le maître-autel, contre le tabernacle comme aide mémoire pour le prêtre lorsqu'il y avait des messes en latin.

Le cadre lui-même à été restauré puis redoré. Le fond de cadre a été muni d'un « papier barrière » qui permettra de le protéger des agressions extérieures pendant de nombreuses années.



Ch'coin picard : eine histoère ed' clocqe ...

C'est grâce aux picards que nos amis les anglais disent l'heure comme ils le disent.

En l'an 1066, Guillaume de Normandie envahit l'Angleterre avec son armée formée essentiellement de Normands mais aussi de nombreux Picards. Alors qu'ils occupent le pays, ces derniers font connaître aux anglais leurs coutumes et leur langue !

C'est ainsi que, pour se donner l'heure, les picards disent, par exemple, « il est chonq al'clocqe ». (il est 5 heures à la cloche)



Les anglais copient et viennent à dire « It's five of the clock », ce qui donna plus tard « It's five o'clock » puis « It's five o'clock ».

C'est ainsi que les cloches picardes, ches clocqes », ont donné leur « clock » aux anglais.

Alors, messieurs les Anglais, merci qui ? Merci les Picards !



Et si on alloait s'foaire unne Manon ?

Pou foaire unne manon, i feut du li-bouli avec un tchiot molé d'chicorée. Pis, passeu tout o dins unne tasse a déjeuneu et y ajouteu des morcieux d'pain.

A mangeu avec gramint d'chuque et pis bien queud ...

Nos anciens aimaient bien se faire une « Manon », le soir avant de se coucher quand ils n'avaient pas trop faim ...



Ch'est comme o qui faut qu'a fuche !